



*Projet de Contrat de Rivières
Renaison, Teyssonne, Oudan, Maltaverne*



SYRTOM
Place Antoine Déroche
42155 POUILLY LES NONAINS
04.77.66.84.99.
contactsyrtom@gmail.com



Teyssonne – Bénisson-Dieu

Octobre 2014



*Projet de Contrat de Rivières
Renaison, Teyssonne, Oudan, Maltaverne*

SYRTOM
Place Antoine Déroche
42155 POUILLY LES NONAINS
04.77.66.84.99.
contactsyrtom@gmail.com

CONTRAT DE RIVIERES RENAISSON TEYSSONNE OUDAN MALTAVERNE

- MEMENTO NON TECHNIQUE -

Partenaires techniques et financiers :



Établissement public du ministère chargé du développement durable



Table des matières

| | | |
|----|---|----|
| 1. | CONTEXTE DU CONTRAT DE RIVIERES | 3 |
| 2. | PERIMETRE D'ETUDE..... | 4 |
| 3. | CHRONOLOGIE DU CONTRAT DE RIVIERES..... | 5 |
| 4. | DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE | 6 |
| 5. | ENJEUX ET OBJECTIFS DU CONTRAT | 8 |
| 6. | PROGRAMME D' ACTIONS | 9 |
| 7. | LEXIQUE | 12 |

Résumé

La démarche du contrat de rivières Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne a été lancée en 2010. Depuis, ce ne sont pas moins de 9 études qui ont été réalisées sur la gestion quantitative de la ressource, la morphologie des cours d'eau, la qualité piscicole, physico-chimique et biologique, les zones d'expansion de crue, les phytosanitaires, le paysage, la communication, les zones humides.

Les résultats de ces études ont permis de poser le **diagnostic précis** sur le territoire (*présenté en page précédente*), de **définir les enjeux et les objectifs** sur les quatre bassins versants. Enfin, **un programme d'actions et de travaux** a été établi de manière concertée avec l'ensemble des acteurs de l'eau (*voir page de droite*).

D'un montant total de **14 millions d'euros sur 5 ans**, des subventions conséquentes de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général de la Loire viendront soulagées les dépenses afférentes de chaque opérateur.

Le document final sera signé par tous les partenaires durant le dernier trimestre 2014.

D'un point de vue réglementaire, le contrat de rivières s'inscrit dans des démarches à échelle plus importante que sont le SAGE Loire en Rhône-Alpes, le SDAGE Loire Bretagne et enfin la DCE.

1. Contexte du contrat de rivières

Depuis 2010, les syndicats de rivières du Renaison/Oudan (Symiroa) et de la Teyssonne/Maltaverne (Symiteys) puis le SYRTOM (Syndicat Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne issu de la fusion des 2 précédents) travaillent à l'élaboration d'un contrat de rivières.

Le contrat de rivières est un outil de gestion des cours d'eau. Il est défini à l'échelle d'un ou plusieurs bassins versants et fixe des objectifs pour améliorer la qualité des eaux, et assurer un meilleur fonctionnement des rivières.

Pour atteindre les objectifs fixés propres à chaque territoire, un programme d'actions est établi sur 5 ans. Ces actions seront mises en œuvre par différents acteurs : syndicat de rivières, d'eau potable, d'assainissement, collectivités territoriales, Etat, associations de pêche,...

Ce contrat permettra de répondre à une attente locale pour poursuivre et améliorer la gestion de l'eau et s'inscrira dans la continuité des deux programmes d'actions actuellement engagés sur le territoire.

Le futur contrat de rivières est également l'outil le plus adapté pour définir un programme d'actions permettant d'atteindre le bon état des eaux imposé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) sur les 4 bassins versants concernés : Renaison, Teyssonne, Oudan, Maltaverne.

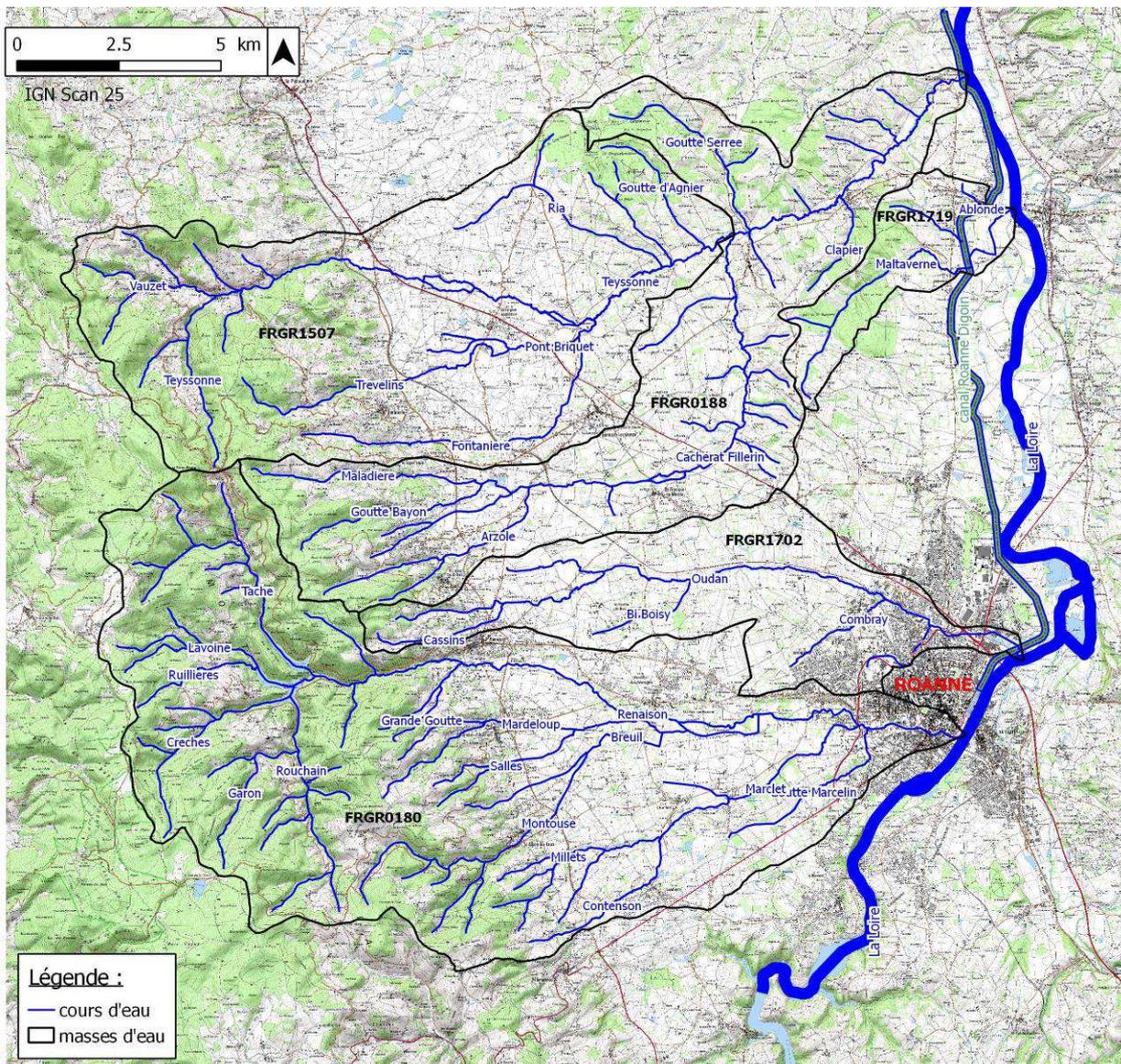
2. Périmètre d'étude

Les quatre bassins versants proposés comme périmètre du contrat de rivières s'étendent sur 343 km² pour un linéaire hydrographique total de 83 km et concernent les rivières Renaison, Teyssonne, Oudan et Maltaverne ainsi que leurs affluents.

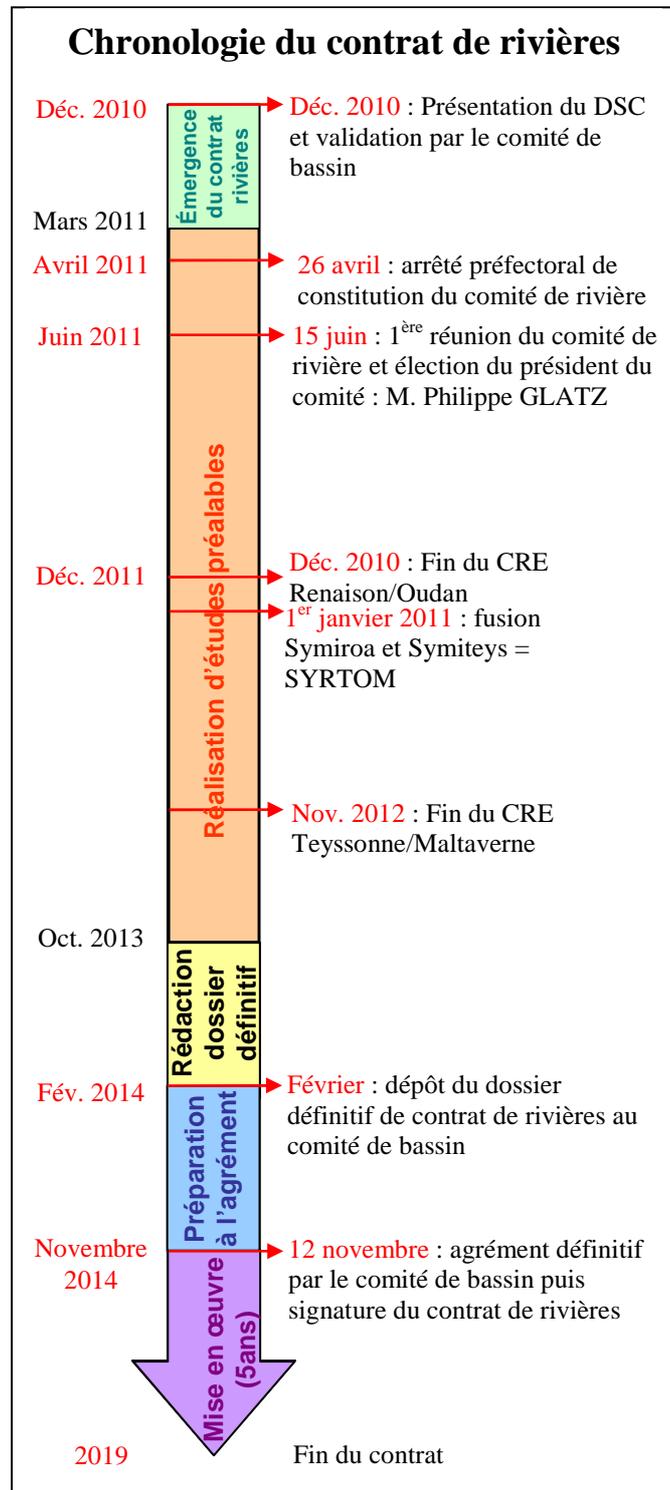
Le SYRTOM est composé de 26 communes regroupées en deux communautés de communes : Roannais agglomération et Charlieu Belmont Communauté :

| | | | |
|----------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Ambierle | Les Noës | Roanne | St Haon le Chatel |
| Arcon | Mably | Riorges | St Haon le Vieux |
| Briennon* | Noailly | St Alban les Eaux | St Léger sur Roanne |
| Changy | Ouches | St André d'Apchon | St Romain la Motte |
| Benisson Dieu* | Pouilly les Nonains | St Bonnet des Quarts | St Rirand |
| Lentigny | Renaison | St Forgeux Lespinasse | Villemontais |
| | | St Germain Lespinasse | Villerest |

* : les deux communes de Charlieu Belmont Communauté



3. Chronologie du contrat de rivières



4. Diagnostic du territoire

La phase d'élaboration du contrat de rivières passe par la réalisation de plusieurs études ayant pour objectif la définition d'un état des lieux des cours d'eau avant la mise en œuvre des actions. Sur notre territoire, plusieurs études ont été menées par des bureaux spécialisés, en partenariat avec un syndicat voisin (le syndicat mixte des Monts de la Madeleine) ou avec la faculté de Lyon (étudiants en Master) :

- **Adéquations besoins/ressources** : diagnostic global des besoins en eau des différents usagers et des ressources disponibles à l'échelle des bassins versants,
- **Qualité de l'eau / Diagnostic des pressions** : définition de la qualité physico-chimique de l'eau,
- **Géo-Morphologie** : amélioration de la connaissance du fonctionnement physique des cours d'eau
- **Zones d'expansion de crues** : étude des solutions alternatives au risque inondation dans des secteurs à risques et à enjeux (agglomération principalement).
- **Inventaire piscicole et astacicole** : état des lieux des populations de poissons et d'écrevisses à pieds blancs,
- **Phytoprotecteurs** : amélioration de la connaissance sur les pesticides,
- **Zones humides** : inventaire, caractérisation et cartographie des zones humides.

Ces études ont été réalisées avec les différents partenaires techniques et financiers du Syrtom : Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Rhône-Alpes, Conseil Général de la Loire, Fédération de pêche, associations de pêches, collectivités territoriales, DDT (Police de l'eau), Etat, associations de riverains, syndicats d'eau potable et d'assainissement (Roannaise de l'Eau notamment).

A l'échelle de nos 4 bassins versants, 4 territoires homogènes ont été identifiés :

Secteur des Monts de la Madeleine :

- Une **bonne qualité de l'eau** ponctuellement dégradée par des rejets d'**assainissements** collectifs et individuels,
- Un fonctionnement morphologique **quasi naturel**,
- Un **déficit en eau** certain de par la pression forte de l'alimentation en eau potable,
- Et une **biodiversité rare** à préserver (zones humides et espèces remarquables).

Secteur du Piémont / Côte Roannaise :

- Une bonne qualité de l'eau également, mais localement dégradée par l'utilisation de **produits phytosanitaires** (vignes entre autre),
- Une **ripisylve** (=boisement de berge) **dans un état moyen** mais jouant le rôle de corridor écologique entre les Monts et la plaine de la Loire,
- La présence de **plantes envahissantes** susceptibles de se propager vers l'aval.
- La présence également de **zones humides**.

Secteur de la plaine Roannaise :

- Une qualité de l'eau dégradée par l'utilisation de produits **phytosanitaires** (=pesticides) et l'apport de **matières diffuses** par la présence de troupeaux en accès direct aux rivières,
- Un **fonctionnement morphologique perturbé** par l'altération des berges et du profil en long des cours d'eau (recalibrage, piétinement bovins, ouvrages en travers, ...),
- Un **déficit en eau** en période estival, insuffisamment soutenu par la présence de zones humides parfois dégradées par des pratiques inadaptées,
- La présence toujours de **plantes envahissantes**.

Secteur de l'agglomération de Roanne :

- Une **pollution** due aux ruissellements urbains (déversoirs d'orage entre autres),
- Un **risque inondation** important de par la présence de bâti contraignant fortement les rivières,
- Une **ripisylve à reconstituer** pour assurer une trame écologique entre la Loire et ses affluents.
- La présence d'**ouvrages bloquant** la connexion piscicole avec la Loire.



5. Enjeux et objectifs du contrat

Suite au diagnostic réalisé, l'objectif global d'amélioration de la qualité et du fonctionnement des rivières a pu être décliné en 6 objectifs plus précis :

| | |
|--|--|
| <p>Améliorer la qualité de l'eau et réduire les pollutions domestiques et agricoles</p> |  |
| <p>Restaurer, entretenir et mettre en valeur les milieux aquatiques et leurs fonctionnalités</p> |  |
| <p>Prévenir des inondations et protéger contre les risques</p> |  |
| <p>Améliorer la gestion quantitative de la ressource et protéger les ressources en eau potable</p> |  |
| <p>Préserver la biodiversité</p> |  |
| <p>Communiquer sur les milieux aquatiques</p> |  |

6. Programme d'actions

Afin de répondre aux objectifs préalablement cités, un programme d'actions est établi sur 5 ans. Différents maîtres d'ouvrages seront en charge de la réalisation de ses actions en fonction des compétences de chacun : syndicats d'eau potable, d'assainissement, syndicat de rivières, collectivités, communes, fédération de pêche,...

Ce sont environ 250 actions qui sont inscrites dans le contrat de rivières Renaison, Teyssonne, Oudan, Maltaverne réparties sur l'ensemble des thématiques concernées par le projet.



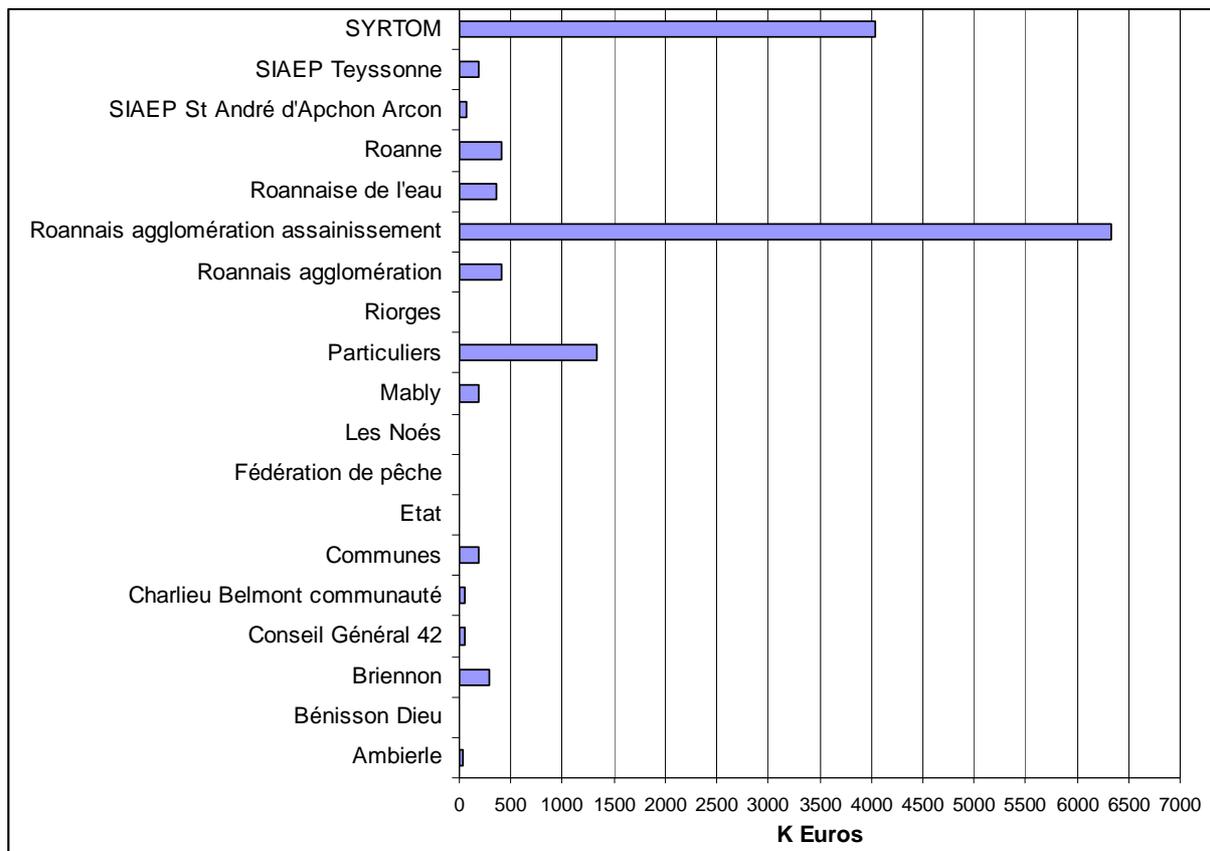
Les montants prévisionnels sont répartis entre les différents volets du contrat de rivières :

| Volet A : amélioration de la qualité des eaux – réduction des pollutions domestiques et agricoles | | | |
|--|--|-------------|---------------------|
| A.1 | Améliorer l'assainissement collectif | 6 627 375 € | |
| A.2 | Améliorer l'assainissement non collectif | 1 337 000 € | |
| A.3 | Diminuer les impacts des eaux de ruissellement | 530 000 € | |
| A.4 | Améliorer la connaissance sur l'impact des produits phytosanitaires | 24 000 € | 8 518 375 € |
| Volet B1 : restauration, entretien et mise en valeur des milieux aquatiques et de leurs fonctionnalités | | | |
| B1.1 | Restaurer et entretenir la ripisylve et les berges | 1 249 323 € | |
| B1.2 | Améliorer le fonctionnement morphologique des cours d'eau | 1 050 692 € | |
| B1.3 | Rétablir la continuité écologique des cours d'eau | 489 750 € | 2 789 765 € |
| Volet B2 : prévention des inondations et protection contre les risques | | | |
| B2.1 | Réduire l'aléa (phénomène inondation) | 350 250 € | |
| B2.2 | Réduire la vulnérabilité (habitats, personnes, biens,...) | 67 500 € | |
| B2.3 | Développer la culture du risque | 0 € | 417 750 € |
| Volet B3 : amélioration de la gestion quantitative et protection des ressources en eau potable | | | |
| B3.1 | Limiter l'impact des prélèvements collectifs | 348 000 € | |
| B3.2 | Limiter l'impact des prélèvements d'origine agricole | 208 000 € | |
| B3.3 | Améliorer le fonctionnement hydrologique influencé des cours d'eau | 118 000 € | |
| B3.4 | Mettre en place un réseau de connaissance/surveillance/alerte des débits | 61 000 € | 735 000 € |
| Volet B4 : préservation de la biodiversité | | | |
| B4.1 | Préserver les zones humides | 204 000 € | |
| B4.2 | Suivre l'évolution des boisements de résineux | 0 € | |
| B4.3 | Suivre et préserver les espèces emblématiques des cours d'eau | 26 600 € | 230 600 € |
| Volet C : coordination, animation, suivi et évaluation du contrat de rivières | | | |
| C.1 | Animer et mettre en œuvre le contrat de rivières | 787 500 € | |
| C.2 | Communiquer, sensibiliser, et valoriser le patrimoine "eau" | 321 500 € | |
| C.3 | Suivre et évaluer le contrat de rivières | 180 000 € | 1 289 000 € |
| | | | 13 980 490 € |

Les actions du contrat de rivières sont soutenues par :

- ◆ **l'Agence de l'Eau Loire Bretagne** : 5 380 263 € d'aides prévisionnelles,
- ◆ **la Région Rhône-Alpes** : 1 200 870 € d'aides prévisionnelles,
- ◆ **et le Conseil Général de la Loire** : engagement à participer au financement des opérations prévues du contrat de rivières répondant aux objectifs d'intervention et suivant les modalités en vigueur à la date du dépôt de la demande de financement au Conseil Général 42.

Les principaux maîtres d'ouvrages du contrat de rivières sont Roannais Agglomération du fait de sa compétence assainissement et le SYRTOM :



7. Lexique

Bon état des eaux : conditions qui permettent le bon fonctionnement des cours d'eau, la présence et le maintien de la vie aquatiques (faune et flore). Le bon état garantit un certain équilibre entre activités et usages.

Contrat de rivières : c'est un outil de gestion des cours d'eau. Il est défini à l'échelle d'un ou plusieurs bassins versants et fixe des objectifs pour améliorer la qualité des eaux, et assurer un meilleur fonctionnement des rivières.

Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) : du 23 octobre 2000 est un texte de loi visant à donner une cohérence à l'ensemble de la législation existante dans les états européens. Elle définit une politique commune dans le domaine de l'eau et établit un objectif et un calendrier partagé par tous les Etats membres : atteindre le bon état des eaux d'ici 2015.

SAGE Loire en Rhône-Alpes : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Loire » est une déclinaison locale du SDAGE (bassin versant de la Loire dans la région Rhône-Alpes) qui par conséquent en respecte les grands principes.

SDAGE Loire Bretagne : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne est un outil de planification concertée de la politique de l'eau. C'est un véritable programme de reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne. Il fixe des objectifs, des échéances, des orientations et des dispositions à caractère juridique pour y parvenir.